FEDERATION
DES SERVICES
PUBLICS

la cgt

NMCA
NICE METROPOLE CÔTE D'AZUR

24 HEURES SANS AIDES A DOMICILE ACTE II ?

Grève et manifestation
jeudi 29 septembre 10H00
Jardin Albert 1er à Nice

FEDERATION DES SERVICES PUBLICS

la cgt

NMCA

NICE METROPOLE CÔTE D'AZUR

#jevotecgt le8décembre2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC

ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

Depuis plusieurs mois, vos conditions de travail se dégradent de plus en plus et la fatigue se fait ressentir.
Vous subissez, chaque jour, le manque d'effectif, les changements répétitifs de planning, l'absence de suivi chez les bénéficiaires.

Cette maltraitance à votre égard, mais également des bénéficiaires, est, pour notre organisation syndicale, inacceptable !

De plus, notre syndicat se bat d'arrache pied pour obtenir le versement de la prime de revalorisation salariale d'un montant de 183 euros.

Le Président du CCAS pourrait, dès aujourd'hui, si telle était sa volonté, acter son attribution, en Conseil d'Administration, comme le prévoit le décret N°2022-728 du 28 avril 2022.

Afin de reconnaître votre professionnalisme et garantir une réelle augmentation de vos rémunération, nous avons, à plusieurs reprises, demandé à l'Exécutif local son versement.
Ce dernier a balayé d'un revers notre demande, prétextant des contraintes budgétaires.

Quel mépris quand ont sait que plus de 200 millions d'euros seront investis dans le nouvel Hôtel de Police et plus de 150 millions d'euros seront consacrés aux développement culturel et touristique.

Pour sa part, le CCAS supprime des postes et des bureaux, ferme des services ou restreint leurs budgets alors qu'ils manquent déjà de moyens humains et matériels.

Vous l'avez bien compris, ces choix politiques ne se portent pas sur l'accompagnement à la personne, ni sur la légitime reconnaissance de votre travail.

Alors que la crise sanitaire a démontré le rôle essentiel de vos missions, cette situation est inadmissible !

ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS POUR :

- Le versement immédiat de la prime de revalorisation de 183 euros ;
- L'octroi de journées de sujétions particulières liées à la pénibilité de votre travail ;
- La mise en place de nouveaux plannings afin de garantir une équité entre les équipes et améliorer vos conditions de travail ;
- La revalorisation de l'indemnité kilométrique afin de compenser la hausse des carburants ;
- le remplacement systématique de tous les types d'absence.